



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE
CONSEIL DES MINISTRES

CONSEIL DES MINISTRES
25/04/2014
NOTIFICATION POINT 49

OBJET:

**MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECÉTAIRE D'ÉTAT A LA MOBILITÉ**

a) Execution des accords aéroportuaires de 2008 et 2010 - Création de l'Autorité de contrôle, extension de la période horaire de la nuit opérationnelle et adaptation de la sélection des routes de décollage

2000A61460 255

b) Avant-projet de loi relative aux modes d'élaboration, de fixation et de validation de l'ensemble des procédures aéronautiques en Belgique

2014A61460 017

c) Avant-projet de loi relative au suivi et au contrôle des opérations de vol et restrictions d'exploitation de l'Aéroport de Bruxelles-National et instituant l'Autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores liées au survol des habitations à partir de l'Aéroport de Bruxelles-National

2014A61460 018

NOTIFICATION Le Conseil :

- mandate le Secrétaire d'Etat à la Mobilité pour entamer une concertation avec les Régions sur les avant-projets b) et c) ;
- prend note de l'intention du Secrétaire d'Etat à la Mobilité de poursuivre le dialogue au sein du forum de concertation ;

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE
16 Rue de la Loi - 1000 Bruxelles
02/501 02 11
<https://epremier.fed.be>



- prend note que le Secrétaire d'Etat à la Mobilité chargera son administration de continuer à instruire le dossier en vue de l'établissement de l'Autorité de contrôle prévue dans l'avant-projet c).

Le Secrétaire du Conseil,



H. PARMENTIER